

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : SPORTS

ANIMATIONS SPORTIVES - Actualisation du règlement intérieur unique des dispositifs d'animations sportives - Public seniors - Ajout de l'activité marche aquatique.

Le Maire, sur proposition de la 4^{ème} Adjointe déléguée à l'action générale d'organisation et de promotion des activités physiques et sportives dans la Commune, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Suite au succès des animations sportives destinées aux seniors et afin de répondre à une demande croissante, la Commune souhaite enrichir son offre en intégrant l'activité marche aquatique dès le premier trimestre 2026.

Cette nouvelle animation sportive hebdomadaire sera soumise à la tarification suivante :

QF	Commune	Hors commune
0 - 400	15 €	23 €
401 - 600	18 €	27 €
601 - 800	20 €	30 €
801 - 1 000	23 €	35 €
1 001 - 1 200	27 €	41 €
1 201 - 1 800	30 €	45 €
1 801 - 2 400	35 €	53 €
2 401 - 9 999	40 €	60 €

Il est précisé que les tarifs pourront faire l'objet d'une réévaluation chaque année. Celle-ci serait variable en fonction de la nature, de la fréquence et du prix de revient de chaque activité.

En conséquence, il convient d'actualiser le règlement intérieur des activités seniors, ci-annexé, en y intégrant l'activité marche aquatique et les tarifs correspondants.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 21/133/SPORTS du 13 septembre 2021 relative à la modification des modalités de paiement des dispositifs d'animations jeunesse de l'Ecole Municipale des Sports-Stages multisports, ainsi que le règlement intérieur unique des dispositifs d'animation et du règlement intérieur des activités seniors,

Vu la délibération n° 25/171/SPORT du 13 octobre 2025 relative à l'actualisation du règlement intérieur unique des dispositifs d'animations sportives - Public seniors - Ajout de l'activité PILATES,

-  d'abroger la délibération n° 25/171/SPORT du 13 octobre 2025 relative à l'actualisation du règlement intérieur unique des dispositifs d'animations sportives - Public seniors - Ajout de l'activité PILATES.
-  d'approuver l'actualisation du règlement intérieur des activités seniors, ci-annexé, en y intégrant l'activité marche aquatique et les tarifs correspondants.